

ne partie importante des flux de population quittant l'agglomération de Charleroi est marquée par une surreprésentation des populations d'un faible et d'un très faible niveaux socioéconomiques (les cercles rouges et oranges). De tels flux s'observent entre autres vers des communes proches appartenant à l'ancien sillon wallon mais aussi vers l'Entre-Sambre-et-Meuse où on observe un ensemble de communes ayant une part plus élevée que la moyenne d'habitat en caravane ou en roulotte. Ces espaces apparaissent comme faisant partie d'une zone seconde de relégation carolorégienne s'étendant au-delà de l'agglomération proprement dite.

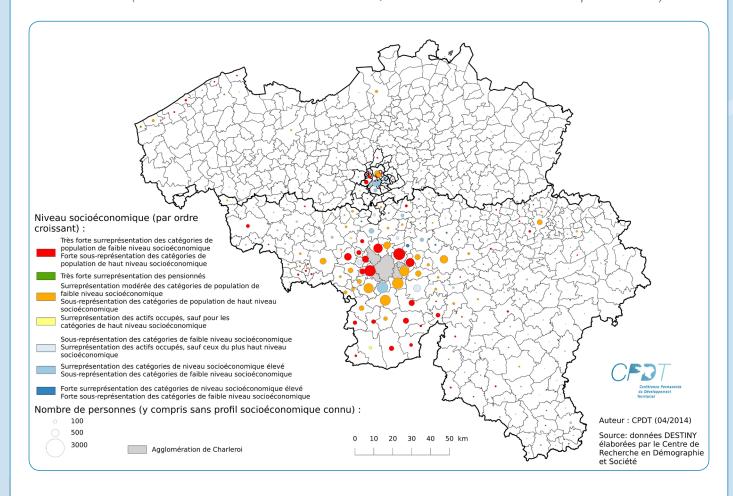
Peu de flux de population sortant de Charleroi ont un profil socioéconomique élevé (cercles bleus). Ceux-ci se dirigent principalement vers le sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale et quelques communes autour de Charleroi.

Parmi les quatre plus grandes agglomérations wallonnes, Charleroi est celle dont le profil socioéconomique de la population qui quitte l'agglomération est le plus faible.

Atlas des dynamiques territoriales

Typologie socioéconomique des migrations intérieures sortantes de l'agglomération de Charleroi

Typologie socioéconomique des migrations intérieures sortantes de l'agglomération de Charleroi (lieu de résidence: début 2006, situation socioéconomique: 2001)





Atlas des dynamiques territoriales

Typologie socioéconomique des migrations intérieures sortantes de l'agglomération de Charleroi

Niveau spatial:

Communes.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul:

L'analyse des migrations depuis une agglomération a été menée sur la base de comptages à partir des données de migrations intérieures entre 2001 et 2006 (issues du Registre national) et de leur couplage réalisé dans le cadre du projet Destiny, avec les caractéristiques socioéconomiques des individus lors de l'enquête socioéconomique 2001.

Les niveaux socioéconomiques ont été approchés au travers des seize catégories socioéconomiques préconstruites dans le cadre du projet Destiny. Ces catégories, qui classent sur la base de leurs caractéristiques aux recensements tous les individus de 18 ans au moins, non étudiants et ne vivant pas dans un ménage collectif, prennent en compte trois dimensions: celle du niveau d'éducation, celle de l'insertion socioprofessionnelle et celle du logement. Chaque catégorie a été définie par un croisement spécifique des modalités prises sur chacune de ces trois dimensions. Dans le cadre de la mise en place de Destiny, un niveau socioéconomique moyen a été attribué à chaque catégorie sur la base des données d'une enquête panel permettant de leur associer un niveau de revenu. Ainsi, les seize catégories peuvent être ordonnées depuis les plus faibles niveaux socioéconomiques jusqu'aux niveaux les plus élevés.

Une typologie hiérarchique ascendante a été réalisée

sur les migrations sortantes des agglomérations de Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi et Mons. Les flux migratoires sortants depuis les cinq agglomérations ont été classés en neuf groupes. Techniquement, les flux migratoires entre Charleroi et les autres communes belges ont donc été caractérisés par la part des migrants concernés appartenant à chacune des seize catégories socioéconomiques Destiny. Finalement, deux groupes de très faibles effectifs ont été fusionnés avec le groupe le plus proche. De la sorte, nous aboutissons à une classification socioéconomique en sept types.

Il faut souligner que l'appartenance à un groupe socioéconomique Destiny est inconnue pour 31,1 % des individus, en raison de l'indisponibilité d'au moins une des données 2001 nécessaire à leur classement. Ce pourcentage important constitue un biais potentiel invitant à une lecture prudente des résultats: on peut en effet faire l'hypothèse que les données manquantes sont plus fréquentes en moyenne parmi la population de faibles niveaux socioéconomiques.

Méthode de classification:

La taille des cercles est proportionnelle, pour chaque commune n'appartenant pas à l'agglomération de Charleroi, au nombre de migrants ayant quitté cette agglomération depuis 2001 et résidant dans la commune en 2006.

La couleur du cercle caractérise le type de population qui migre hors de l'agglomération de Charleroi. Cela ne signifie pas que seule cette catégorie de population s'installe dans la commune depuis l'agglomération de Charleroi mais que l'ensemble des migrants présente en moyenne des caractéristiques de surreprésentation ou de sous-représentation par rapport à l'ensemble des migrants intérieurs sortants des agglomérations de Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi et Mons.

Données utilisées:

La carte s'appuie sur la base d'une comparaison entre les lieux de résidence en 2006 et en 2001. A ainsi été considérée comme migrante de A vers B toute personne habitant en B au début 2006 alors qu'elle habitait en A en 2001. Les éventuelles migrations intermédiaires n'ont donc pas été prises en considération, en ce compris les migrations intérieures des personnes qui ne figurent plus au Registre au début 2006 (que ce soit pour cause de décès ou de migration extérieure).

Sources des données:

Données DESTINY élaborées par le Centre de Recherche en Démographie et Société (UCL).

Recherche CPDT en lien avec cette fiche:

La fiche est basée sur la recherche d'initiative «Entre relégation et risques de gentrification (R.I.6)» qui s'est déroulée sur la période 2011-2013.

Auteur:

Pierre Marissal

Pierre.Marissal@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 68 12

